

Procédure de vote dématérialisé: gestion des pouvoirs de vote

Marcoussis
Juin 2020



Principe

Chaque association doit désigner la personne qui sera porteuse de son droit de vote lors d'une Assemblée Générale.

L'association donne ainsi **pouvoir** à l'un de ses membres actifs majeur de la représenter lors d'un vote (physique ou dématérialisé)

C'est le Président de l'association qui accorde ce pouvoir.

Le pouvoir est généré depuis l'application Oval-e. Il prend forme :

- d'un document physique dans le cas d'une AG traditionnelle
- · d'un fichier pdf authentifié (signé électroniquement) dans le cas d'un vote dématérialisé



La connexion à l'application Oval-e

L'application est accessible à https://ovale2.ffr.fr/

Seul le Président de l'association possède les droits permettant la désignation d'un pouvoir.

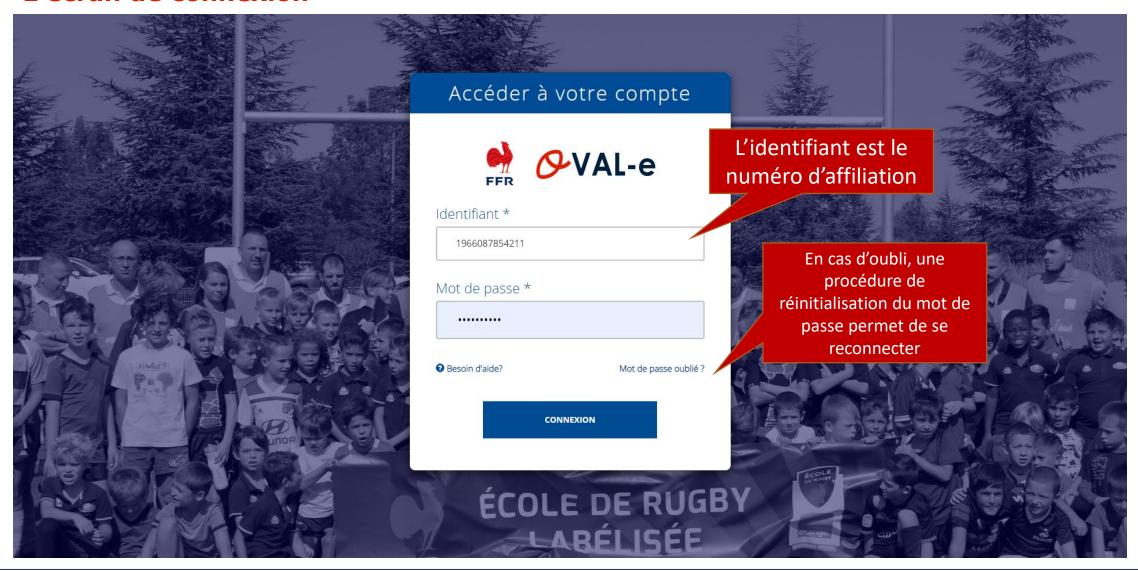
Il doit donc se connecter via son couple identifiant / mot de passe personnel.

L'identifiant est son numéro de licence.

Son mot de passe est connu de lui seul ; en cas d'oubli, une procédure de « Mot de passe oublié » permet de récupérer un nouveau mot de passe, en renseignant son numéro de licence et l'email enregistré dans Oval-e.



L'écran de connexion



Aller sur la page de son association













COMPÉTITIONS





BONJOUR, DENIS MALMASSON!



/ Accuei

Page d'accueil Oval-e 2



A cet emplacement, on est renseigné de l'identité de la personne connectée et de la structure sur laquelle on est connecté.

Un clic sur le nom de la structure permet d'atteindre directement la page de la structure.

IMPORTANT- SUSPENSION DE L'ENSEN

La FFR suspend dès ce jour, toutes ses compétitions, rassemblements et entraînements, les championnats, de toutes les catégories sans exception, sont suspendus, ainsi que toutes les activités des Ecoles de Rugby, afin de lutter efficacement contre la propagation du COVID-19. Par conséquent l'ensemble des rencontres sont passées en statut « En instance » à compter de ce jour.



Cliquer ici pour ouvrir la carte de membre

INFORMATIONS

La génération des demandes affiliations pour la saison 2019-2020 par les Clubs est maintenant possible.

Leur validation par les Ligues Régionales sera possible à compter du 1er juillet.

Vous trouverez ci-contre les principales nouveautés concernant les Clubs :

http://spiral-ffrugby.univ-lyon1.fr/spiral-files/download?mode=inline&data=104763

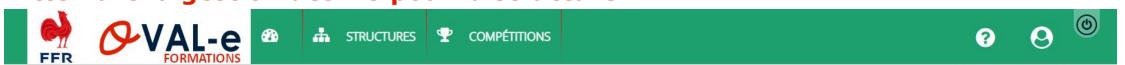
MESSAGERIE FFR

Vous pouvez accéder à la messagerie FFR officielle de votre club en cliquant sur le lien suivant : http://webmail.ffr.fr L'identifiant de connexion est l'adresse de messagerie de votre club. Par exemple, si le code de votre club est 4653H, l'identifiant pour se connecter est 4653H@ffr.fr

Accéder à : | Boutique FFR | Billetterie | Côté Dirigeants |





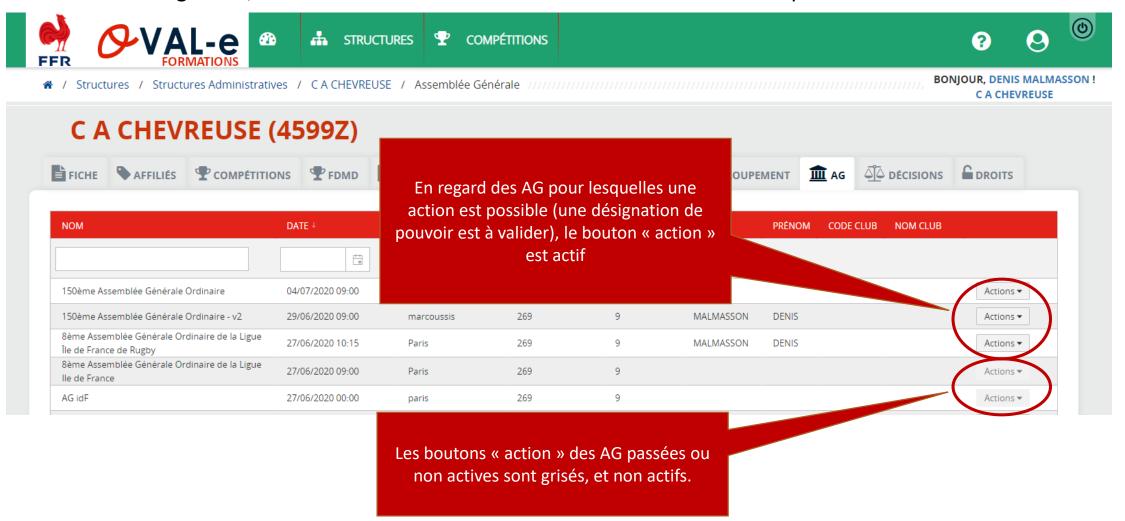






Liste des AG

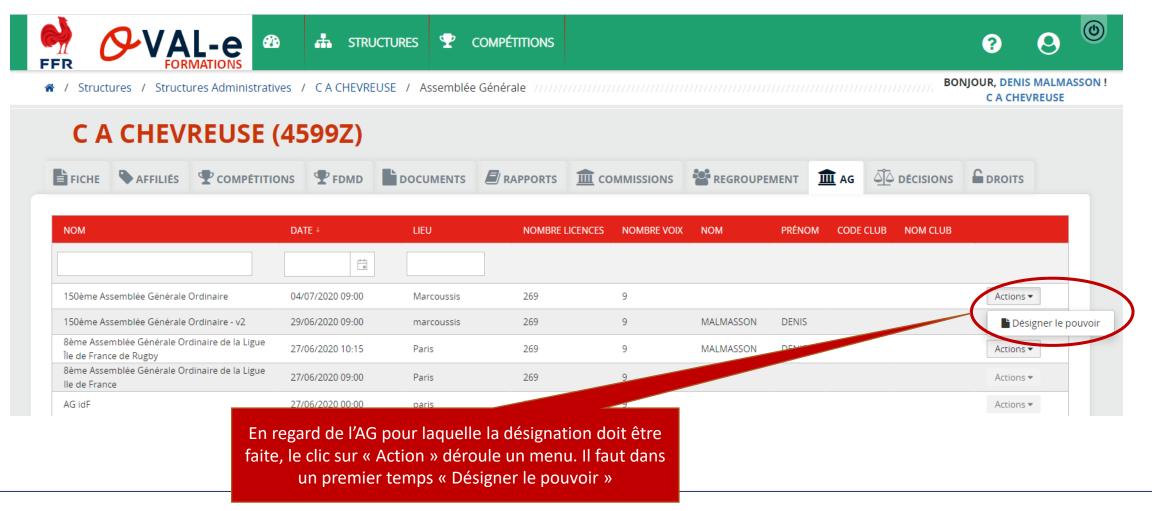
Par le clic sur l'onglet AG, le Président de l'association affiche les AG en cours ou passées





Lancer la procédure de désignation du pouvoir

La première action de la désignation permet de choisir la personne qui portera le pouvoir de l'association pour les votes de l'AG





Choisir le porteur du pouvoir

Dans la fenêtre de désignation, le nom du Président est saisi par défaut. Si le Président souhaite désigner un autre membre de l'association, la saisie des premiers caractères dans le champ « Personne à désigner » fait apparaître la liste des personnes habilitées à porter le pouvoir (licence active, licencié majeur). Un clic sur la personne à désigner valide le choix dans le champ « Personne à désigner ».

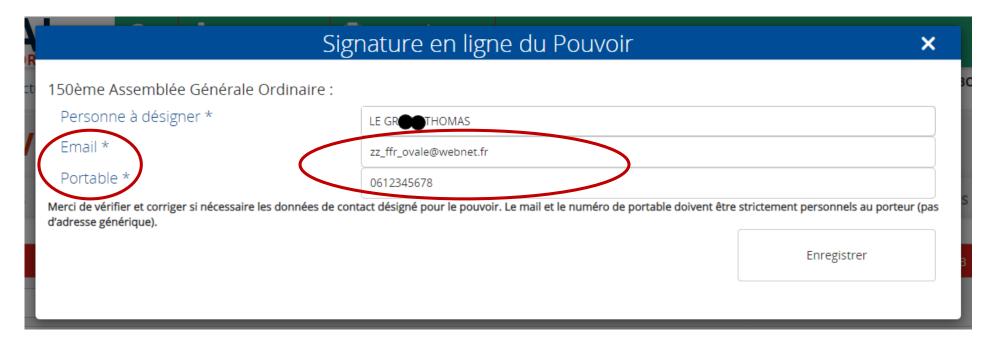




Vérifier les coordonnées de la personne désignée

Cette étape est fondamentale dans le processus. Il faut contrôler que les informations Email et Portable de la personne désignée pour porter le pouvoir sont bien renseignées dans l'application Oval-e.

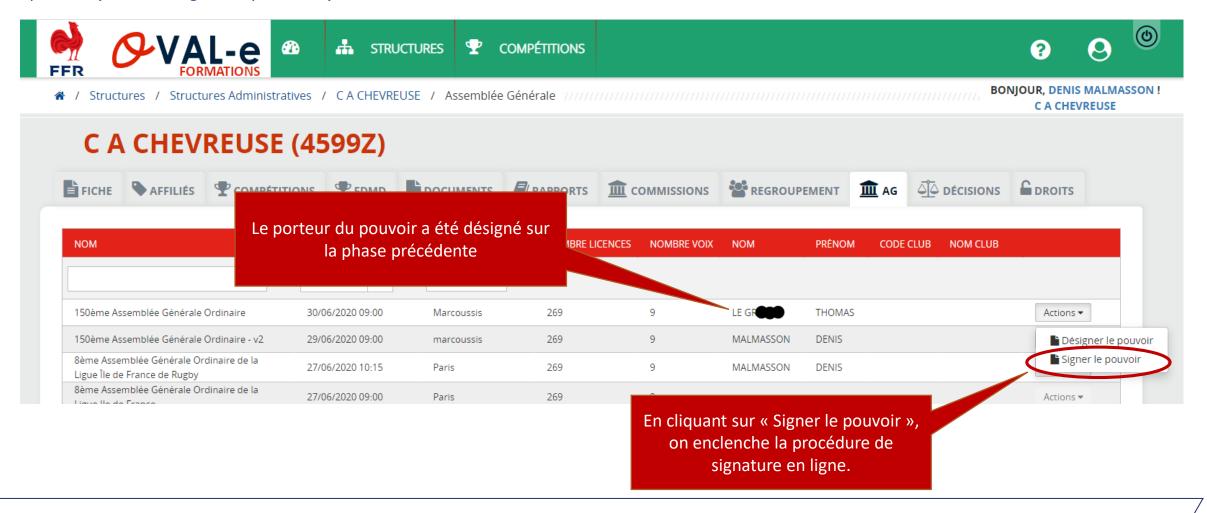
Ce sont ces données qui seront utilisées pour fournir au porteur du pouvoir l'accès à l'application de vote à distance. Il est donc primordial qu'elles soient justes. Il faut donc les corriger ou les renseigner à cette étape, dans les deux champs prévus à cet usage.





Lancer la signature en ligne du pouvoir (AG avec vote dématérialisé)

Si l'AG est sujet d'un vote dématérialisé, le bouton « Action » permet après la désignation du porteur du pouvoir de signer électroniquement ce pouvoir (Action « Signer le pouvoir »)





Vérifier les coordonnées du Signataire

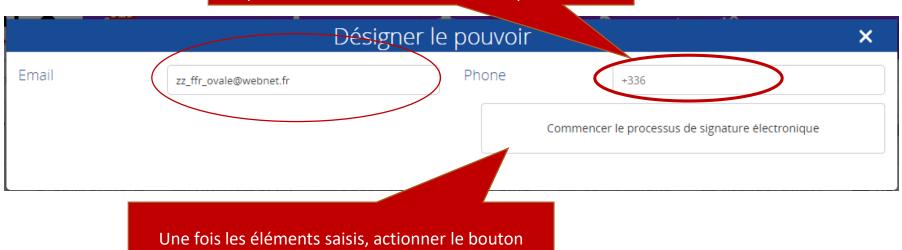
Il faut s'assurer que les coordonnées du signataire (le Président de l'Association), sont justes. La fenêtre qui s'ouvre permet de contrôler et si nécessaire compléter ou corriger ces données

Note : si la personne désignée porteur du pouvoir est le Président lui-même, cette étape a été réalisée lors de la désignation du pouvoir.

Ces données doivent être rigoureusement complétées : les données Email et Téléphone portable sont les éléments qui vont permettre la certification de la signature.

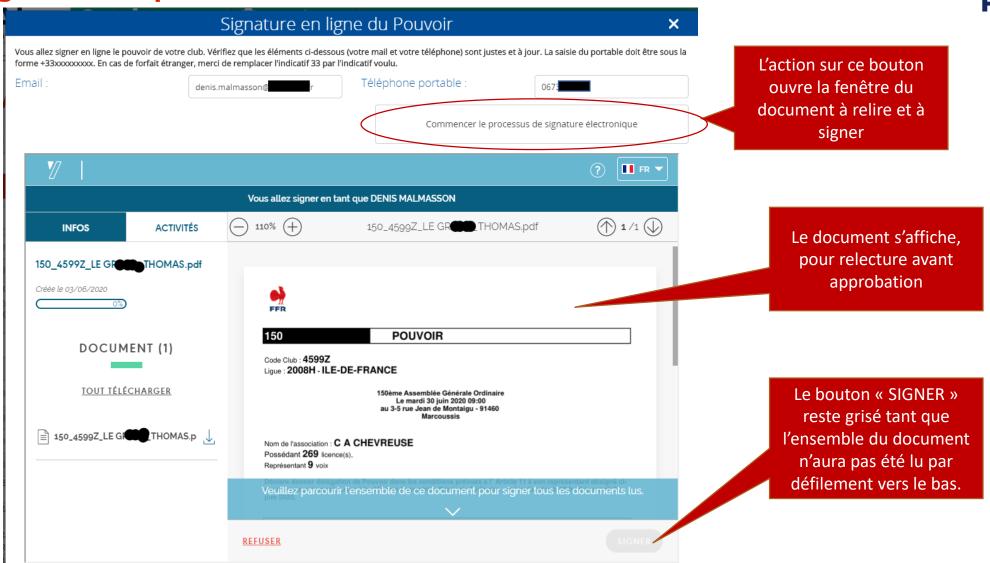
lançant la procédure de signature

Un numéro de portable doit être saisi obligatoirement en norme internationale. Il doit être précédé de l'indicatif du pays (+33 pour la France), puis des chiffres du numéro sans le premier 0.





Lancer la signature du pouvoir



Valider la signature



Vous allez signer en ligne le pouvoir de votre club. Vérifiez que les éléments ci-dessous (votre mail et votre téléphone) sont justes et à jour. La saisie du portable doit être sous la forme +33xxxxxxxx. En cas de forfait étranger, merci de remplacer l'indicatif 33 par l'indicatif voulu.

Email:

Téléphone portable:

Commencer le processus de signature électronique

Vous allez signer en tant que DENIS MALMASSON

Après lecture complète du document et action sur le bouton « SIGNER », un code est envoyé par SMS sur le portable du signataire déclaré (le Président). C'est la saisie de code qui authentifie le document, par apposition d'un certificat numérique crypté et horodaté.

SIGNATURE ELECTRONIQUE : 907631 est votre code de sécurité pour confirmer la signature de vos documents.

Aujourd'hui 14:47

UN CODE VOUS A ÉTÉ ENVOYÉ

LISTOS

UN CODE VOUS A ÉTÉ ENVOYÉ

LISTOS

UN SMS a été envoyé au *336

Entrez le code reçu pour valider légale ment votre signature.

907631

SIGNER

DOCUMENT (

Vous n'avez pas reçu le code ? Cliquez ici

DENTS MALMASSON

Signature

Signature etectronique l'Aprala réalisée par Vousingri (

Signature

Signature

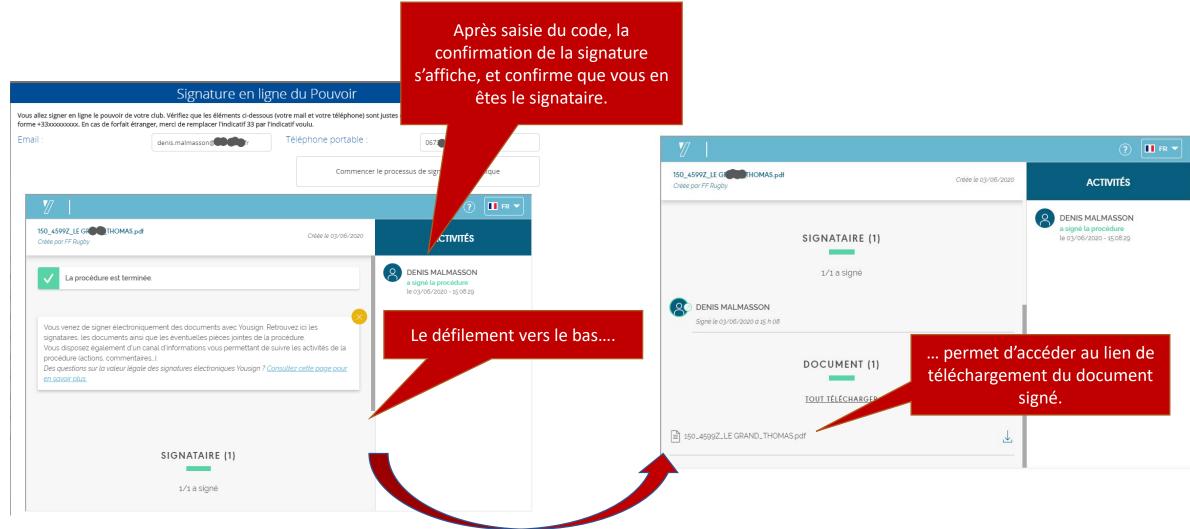
Signature

Signature

Une signature visuelle est apposée, qui peut être réalisée « à main levée » au travers de l'outil « Dessiner ». Cette signature visuelle n'a qu'une valeur symbolique, ce sont le certificat numérique et son horodatage associés au document qui ont valeur probante.



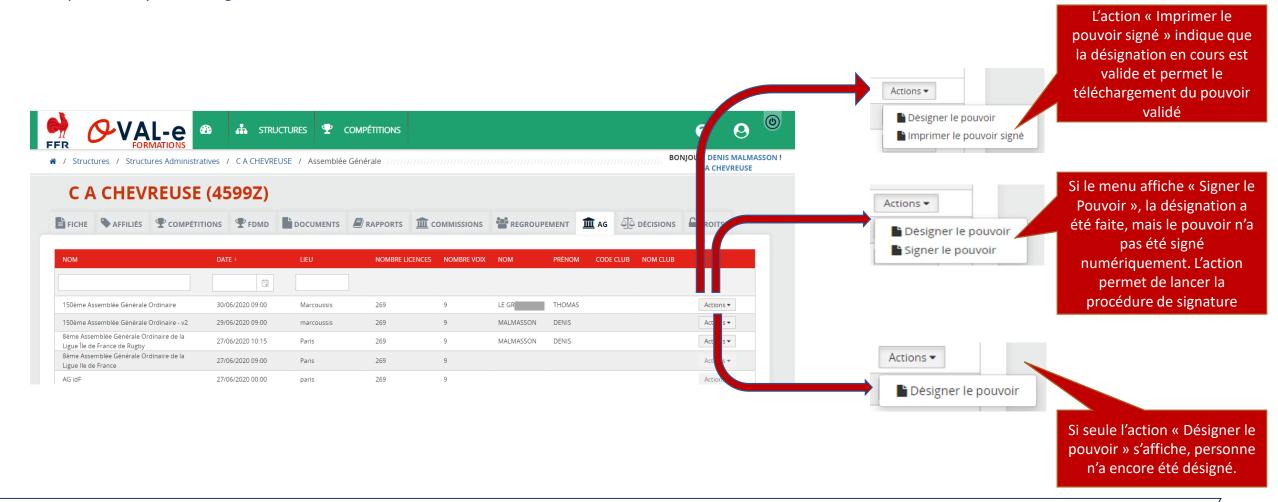
Confirmation de la signature





Consultation de l'état de la désignation - Impression du pouvoir signé

A tout moment, jusqu'à fermeture de la session de désignation des pouvoirs, le Président peut consulter l'état de sa désignation, la modifier, et imprimer le pouvoir signé.



FFR

POINTS A RETENIR

Seul le Président de l'Association a accès à la fonction de désignation du pouvoir

Il peut désigner tout affilié majeur de son association, ou lui-même (choix par défaut de l'application)

Il est invité dans l'ordre à :

- Désigner la personne qui portera le pouvoir du club,
- Vérifier les coordonnées mail et téléphone portable nécessaire à l'envoi des codes pour la participation aux votes de l'AG,
- Contrôler ses propres coordonnées et notamment son numéro de portable pour la procédure de signature,
- Générer, relire et signer numériquement le pouvoir, avec contrôle de l'identité par envoi de SMS,
- Télécharger et imprimer s'il le souhaite le pouvoir signé.

ATTENTION : si une personne a été désignée sous Oval-e mais sans procédure de signature, le pouvoir n'a pas été généré ni validé, le club n'est pas représenté.

Le Président peut jusqu'à la clôture de la période ouverte à la désignation des pouvoirs modifier le porteur au sein de son association. Il lui suffit de reprendre la procédure au niveau de la désignation, et signer numériquement le nouveau pouvoir.

ATTENTION : le dernier pouvoir signé en date par le Président sera le seul valide. Toute désignation précédente, y compris signée numériquement, est annulée.

En cas de difficultés, merci de privilégier le mail à <u>ovale@ffr.fr</u> , en cas d'urgence vous pouvez appeler au 01 69 63 67 53.